

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Droit public</b>
<b>Section(s)</b>	- (3 ECTS) Bachelier - Conseiller(e) social(e) Cycle 1 Bloc 1

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Marie HESPEL	35	Quad 1

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
<b>Droit constitutionnel</b>	15h	Marie HESPEL
<b>SPMD (sources, principes et méthodes du droit)</b>	10h	Marie HESPEL
<b>TP de droit constitutionnel</b>	10h	Marie HESPEL

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>

<b>Répartition des heures</b>
<b>Droit constitutionnel</b> : 15h de théorie
<b>SPMD (sources, principes et méthodes du droit)</b> : 10h de théorie
<b>TP de droit constitutionnel</b> : 10h d'exercices/laboratoires

<b>Langue d'enseignement</b>
<b>Droit constitutionnel</b> : Français
<b>SPMD (sources, principes et méthodes du droit)</b> : Français
<b>TP de droit constitutionnel</b> : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>
Nihil

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
<p><b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Récolter les informations et informer</li> <li>◦ Argumenter son point de vue</li> </ul> </li> <li>• Interagir avec son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Identifier les partenaires de son environnement professionnel externe et connaître leur culture</li> </ul> </li> <li>• Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Identifier et mesurer les enjeux de sa pratique professionnelle</li> </ul> </li> </ul>

- Actualiser, enrichir ses compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel
- Participer à l'évolution de son environnement professionnel
- Analyser un problème en le replaçant dans son contexte (social, économique, politique)

### Acquis d'apprentissage spécifiques

- Décrire la structure institutionnelle de la Belgique fédérale et en comprendre les enjeux
- Décrire les principaux droits de l'homme et les principales libertés fondamentales
- Identifier et illustrer la règle juridique (objective/subjective, impérative/supplétive), la règle morale et la règle déontologique ainsi qu'expliquer leur coexistence
- Expliquer l'évolution du droit dans le temps et dans l'espace
- Nommer et expliquer les différentes branches du droit
- Identifier et expliquer les trois pouvoirs ainsi que le principe de séparation de ces pouvoirs
- Citer les différentes sources du droit belge, international et européen et préciser leurs spécificités
- Expliquer la hiérarchie des normes et comparer la valeur de ces normes
- Appliquer ces concepts à des situations concrètes
- Faire les liens entre les actualités institutionnelles en débat et les notions abordées dans le cadre de cette UE

### Contenu de l'AA Droit constitutionnel

Partie 1: Les caractéristiques de l'Etat belge

Partie 2: Les droits de l'homme et les libertés fondamentales

### Contenu de l'AA SPMD (sources, principes et méthodes du droit)

Partie 1: Concevoir le droit (le droit, la morale et la déontologie - l'évolution du droit dans le temps et dans l'espace - les branches du droit)

Partie 2: Les pouvoirs (les trois pouvoirs - la séparation des pouvoirs au sein de l'Etat)

Partie 3: Les sources du droit (le droit belge - le droit international - le droit européen)

### Contenu de l'AA TP de droit constitutionnel

Exercices d'application des concepts développés aux cours de droit constitutionnel

Visite d'une institution et/ou d'une exposition en lien avec les institutions et/ou droits étudiés aux cours de droit constitutionnel

### Méthodes d'enseignement

**Droit constitutionnel** : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive

**SPMD (sources, principes et méthodes du droit)** : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive

**TP de droit constitutionnel** : approche par situation problème, activités pédagogiques extérieures

### Supports

**Droit constitutionnel** : syllabus, notes de cours

**SPMD (sources, principes et méthodes du droit)** : syllabus, notes de cours

**TP de droit constitutionnel** : notes d'exercices

### Ressources bibliographiques de l'AA Droit constitutionnel

Behrendt, C., et Vrancken, M., Principes de droit constitutionnel belge, ULG, 2015.

Dubois, P., Mon référentiel en institutions belges, Erasme, 2015.

Gerlache, A., et al, La Belgique pour débutants, La Charte, 2007.

Maricq, A., et Sohier, J., Manuel de droit public, Editions Labor, 2006.

Speybrouck, J., Droit - Principes et Pratiques, Academia Press, Gent, 2006.

Constitution belge

Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant

Convention européenne des droits de l'homme

#### **Ressources bibliographiques de l'AA SPMD (sources, principes et méthodes du droit)**

Quarré, P., Le Droit – la Justice, Editions de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Liège, 2002.

Speybrouck, J., Droit - Principes et Pratiques, Academia Press, Gent, 2006.

Van Drooghenbroeck, J.-F., et al, Leçons de méthodologie juridique (2ème édition), Larcier, Bruxelles, 2016.

#### **Évaluations et pondérations**

<b>Évaluation</b>	Épreuve intégrée
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Français
<b>Méthode d'évaluation</b>	<p>Examen reprenant des questions de restitution et d'application écrit intégrant le contenu des cours de droit constitutionnel, SPMD et les TP de droit: 80%</p> <p>Rapport relatif à une visite d'institution et/ou musée: 20% (présence obligatoire lors de la visite: en cas d'absence non justifiée par un certificat médical lors de la visite, le rapport ne pourra pas être rendu par l'étudiant - en cas d'absence justifiée, l'étudiant devra prendre contact avec l'enseignant responsable de l'AA - l'absence à une visite est non remédiable).</p> <p>La note du rapport sera reportée en août si elle atteint la note minimale de 10/20.</p> <p>Si la note du travail est inférieure à 10/20, un nouveau rapport devra être rendu en août.</p>

Année académique : **2019 - 2020**